

Morceau

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois, le onze février, à midi: le Conseil municipal de la Commune de Comberis, canton de Lavalette, s'est réuni au lieu de ses séances pour sa session ordinaire de février sous la présidence de M. Chérot Maire.

Étaient présents: Baraillac, Duber, Compot, Montier, Prud'homme, Dualland, Seignin, Chérot, Mouré.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Baraillac ayant obtenu la majorité de suffrages a été nommé et a accepté.

M. Mouré donne connaissance au Conseil du dossier relatif aux chemins vicinaux et du résultat de l'enquête de ce sujet. Il lui soumet son avis à cet effet.

Le Conseil après examen et délibération, est parvenu à reconnaître l'utilité des différents chemins vicinaux pour le besoin de l'agriculture et d'avoir de reconnaître tous les chemins portés au plan-carte ci-joint et prier l'Administration de vouloir bien prendre en considération, et faire que ces chemins qui sont presque impraticables soient rendus viables pour favoriser l'agriculture, et accordant si cela peut à faire de fonds

pour arriver à cette fin.

M. le Maire donne aussi connaissance d'une souscription faite par les habitants du hameau de Vief à l'effet de faire arranger le plus tôt possible le chemin rural parti au plan carte sous le n° 2. Cette souscription est en argent et en journées de prestation et à la charge du dit village du hameau de Vief en demandant que l'Administration leur vienne en aide si faire se peut en considération des dépenses que s'imposent les habitants pour les aider dans leurs travaux agricoles.

Le Conseil après avoir pris connaissance de la dite souscription, serait d'avis qu'il y fut fait droit et qu'elle soit jointe aux autres pièces du dossier.

Fait et délibéré le jour anvis au sus dits et ont signé les membres présents.

Chapuis *f. Baudouin* *J. Beiney*
Dubois *Dalard* *Herrothommes*
Thouvenin
Même somme.

M. le Président donne connaissance au Conseil municipal d'une demande du sieur Jacques Vivant, soldat de la classe 1882, tendant à obtenir à titre de lui comme soutien de famille appuyant que son père est atteint d'affaiblissement qui ne lui permettent pas de se livrer facilement au travail et que dans ce cas il est indispensable pour sa famille.

Le Conseil après délibération est d'avis de faire droit à la demande du sieur Jacques Vivant.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les membres présents.

Dalard *f. Baudouin* *J. Beiney* *Campet*
Herrothommes *Dubois* *Thouvenin*
Même somme.

M. le Maire fait connaître au Conseil qu'il a de l'établissement des budgets de 1882 au nombre de quatre et qu'il y en a un qui sont dus au tambour affiché pour la dite année de 1882 et qu'il y a lieu de lui être la dite année. Le Conseil après délibération est d'avis que les ff. soient cotés au tambour affiché après le 15 sept. 1882.